

Note d'information n° 2011-1

LA DECLARATION D'INTENTION

1. Un élément central du dossier de mariage

Lors de la préparation au mariage, un dossier est établi dont les éléments sont loin d'être purement administratifs. En particulier, la déclaration d'intention, rédigée individuellement par chacun des fiancés, en est un élément central.

Cette déclaration d'intention ne doit pas se limiter à une déclaration d'amour.

L'objet de la préparation au mariage est, notamment, de permettre aux fiancés de la préparer de la façon la plus personnelle et la plus authentique possible, en conformité avec les exigences de l'Eglise.

A la suite de l'échange avec le prêtre ou le diacre, les fiancés doivent rédiger un texte où ils expriment leur engagement.

Ce texte expose les quatre piliers (fondements) du mariage chrétien : liberté, fidélité, indissolubilité et fécondité. L'essentiel est de dire explicitement que l'on adhère à chacun des quatre piliers du mariage et de signer.

Ce document est appelé " déclaration d'intention ". C'est un document obligatoire. Souvent on fournit un modèle dont ils peuvent s'inspirer ou remplir. En principe chacun des fiancés doit faire une déclaration d'intention et ils peuvent faire, en plus, en commun un projet de vie de couple. La lettre d'intention de chacun est signée par le prêtre qui apporte ainsi sa garantie.

2. Un élément comportant les 4 fondements du mariage

Liberté

- C'est la condition première de validité du sacrement. Il ne s'agit pas uniquement de vérifier qu'il n'y a pas de contrainte familiale ou sociale de part ou d'autre dans le mariage (mariages « arrangés »), mais aussi de se poser chacun la question du choix et de l'engagement : ce que je décide aujourd'hui « librement et sans contrainte » m'engage pour l'avenir et pas seulement le jour du mariage.

- Fidélité**
- Etre fidèle à l'autre, ce n'est pas seulement « ne pas le tromper », c'est avant tout « avoir foi » en lui, en moi, en notre amour. Même lors des « crises » inévitables, tout mettre en œuvre pour être fidèle à ma promesse du jour de mon mariage, en particulier le dialogue en vérité, et le pardon qui est une des plus grandes preuves d'amour et de confiance.
- Fécondité**
- Lors du mariage, nous nous engageons à accueillir la vie, telle que Dieu veut la confier à notre couple. On pense tout naturellement aux enfants, à la responsabilité de leur éducation. Mais il ne faut pas oublier toute la fécondité d'un foyer accueillant et ouvert aux autres.
- Indissolubilité**
- Cela signifie que l'Eglise ne reconnaît pas le divorce et refuse le sacrement de mariage à des personnes divorcées et remariées civilement. C'est une des grandes différences avec le mariage à la mairie, ce qui lui confère son caractère « sacré », « pour toujours ».

3. Un élément important lors d'une demande en nullité de mariage

En cas de demande de déclaration de nullité, on se réfère entre autre à la manière dont est rédigée cette lettre d'intention de mariage.

La lettre d'intention de mariage peut servir aussi de preuve ou d'argument pour annuler le mariage (c'est le cas par exemple de couples dont l'une des personnes s'était engagée à être fidèle et avoir des enfants, et refuse finalement d'en avoir ou bien ne respecte pas son engagement de fidélité).

4. Situations particulières

Il existe aussi des formulaires de déclaration d'intention adaptés à des situations particulières :

- pour un mariage mixte (entre une personne baptisée catholique et une personne baptisée non catholique)
- pour un mariage avec dispense de Disparité de Culte (entre une personne baptisée catholique et une personne non baptisée).

Le service de la Chancellerie
M. l'Abbé Léon HAMAIN
Mme Carole HURTREL
Mme Nathalie PENEZ

REDIGER VOTRE DECLARATION D'INTENTION

LIBERTE

Vous sentez-vous vraiment libre de vous engager ?

Pourquoi voulez-vous vous marier ?

Quel sens donnez-vous à votre mariage ?

Se poser la question du choix et de l'engagement : ce que je décide aujourd'hui « **librement et sans contrainte** » m'engage **pour l'avenir** et pas seulement pour le jour du mariage.

FIDELITE

Que signifie pour vous la fidélité ?

A quoi vous engagez-vous lorsque vous échangerez vos alliances, symbole de fidélité, lorsque vous échangerez vos consentements ?

Etre fidèle à l'autre, ce n'est pas seulement « ne pas le tromper », c'est avant tout « **avoir foi** » **en lui, en vous, en votre amour**. Même lors des « crises » inévitables, tout mettre en œuvre pour être fidèle à sa promesse du jour de son mariage, en particulier le dialogue en vérité, et le **pardon** qui est une des plus grandes preuves d'amour et de confiance.

Exprimez la façon dont vous vous engagez à être **fidèle à l'autre** et ce que la fidélité signifie pour vous. Comment persévérer dans la fidélité de votre amour pour toute la vie, dans la fidélité indispensable à l'épanouissement de votre amour.

FECONDITE

On ne peut pas se marier dans l'Eglise Catholique si l'on refuse d'avoir des enfants. Lors du mariage, vous vous engagez à accueillir la vie, telle que Dieu veut la confier à votre couple. On pense tout naturellement aux enfants, mais il ne faut pas oublier toute la fécondité d'un foyer accueillant et ouvert aux autres.

Comment envisagez-vous de **créer une famille** et d'éveiller vos enfants à la foi chrétienne ?

Comment voulez-vous ensemble **ouvrir votre porte aux autres**, mais aussi la franchir pour aller vers eux ?

INDISSOLUBILITE

Quand on se marie dans l'Eglise Catholique, on s'engage jusqu'à la mort de l'un des deux époux. Cela signifie que l'Eglise ne reconnaît pas le divorce. C'est une des grandes différences avec le mariage à la mairie, ce qui lui confère son caractère « sacré », « pour toujours ».

Comment vous engagez-vous l'un envers l'autre sans condition, **pour la vie** ?

Comment voulez-vous avec Dieu aller **ensemble** jusqu'au bout du chemin ?

S'ENGAGER A CONSTRUIRE DANS LA DUREE ET DANS L'EFFORT
UNE COMMUNAUTE DE VIE ET D'AMOUR